

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2<sup>me</sup>.  
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :  
Pour Lyon et le département du Rhône,  
16 francs pour 3 mois,  
32 francs pour 6 mois,  
64 francs pour l'année.  
Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.  
Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 12 août 1840.

Nous ne voudrions pas troubler sans motifs graves la joie des partisans de la paix à tout prix, et leur enlever leurs plus douces espérances; il faut bien cependant tenir le pays en garde contre des paroles hypocrites, il faut bien nous garder tous d'une aveugle confiance.

Le discours de lord Palmerston à la chambre des communes a produit une certaine sensation; en quoi change-t-il donc la situation? voilà ce qu'il faut examiner avant tout. Lord Palmerston a parlé de la France avec convenance, il a déclaré qu'il n'avait aucun sentiment hostile contre nous; mais il n'a pas mis un instant en doute l'exécution du traité Brunow; loin de là, il l'a justifié.

« Lorsque le traité sera ratifié, a-t-il dit, il sera porté devant le parlement, et alors j'ai la pleine confiance que lorsqu'on verra le but auquel tendait le gouvernement, et les motifs qui dirigeaient sa conduite, je pourrai convaincre, même M. Hume, que le gouvernement n'a eu pour objet que les intérêts non-seulement de ce pays, mais de l'Europe en général. »

Voilà les paroles textuelles par lesquelles lord Palmerston a terminé son discours. Qu'on les lise avec attention, et l'on se convaincra que le cabinet de Londres est disposé plus que jamais à exécuter le traité; qu'importe alors que le ministère anglais proteste de son estime pour nous, s'il agit directement contre nos intérêts? En politique, les paroles ne lient pas, les traités engagent; laissons donc là de vaines déclarations pour ne nous occuper que des faits et voir s'ils sont modifiés.

Nous soutenons avec raison que rien n'est changé, que la position même est aggravée par l'adhésion formelle de l'Autriche et de la Prusse. L'Angleterre espérait que l'insurrection de la Syrie l'aiderait à enlever à Mehemet-Ali une partie de ses possessions, cette espérance a été trompée; il faut donc aviser à des moyens coercitifs; on s'y prépare en ce moment, et pour le faire avec plus de sécurité, on nous parle dans des termes honorables, on nous abuse.

La mauvaise foi de lord Palmerston ressort de son discours. Dans le discours de la couronne, le gouvernement français avait dit: « Notre politique est toujours d'assurer la conservation de l'intégrité de l'empire ottoman dont l'existence est essentielle au maintien de la paix générale. » Cette phrase du discours de la couronne est évidemment dirigée contre la Russie; elle signifie que nous nous battons plutôt que de permettre à la Russie d'occuper Constantinople; lord Palmerston s'en est emparé pour justifier le traité Brunow; car ce traité, à l'en croire, n'a qu'un but, l'intégrité de l'empire ottoman. Mais en 1839, quand nous parlions de l'intégrité, nous entendions l'état dans lequel la Turquie se trouvait alors, nous entendions que rien ne serait modifié à la position faite à Mehemet-Ali par les traités de 1833.

Pour nous Mehemet-Ali est de droit souverain de l'Egypte et gouverneur de la Syrie; pour nous l'intégrité de l'empire ottoman ne comporte pas une situation nouvelle, des faits rétroactifs. Que dirait la nouvelle sainte-alliance si tout-à-coup, nous faisant les alliés de la Turquie, nous demandions,

pour qu'elle fût dans la jouissance de l'intégrité de son territoire, qu'on remit en sa possession les provinces qui en ont été démembrées par la Russie? On nous prendrait pour des visionnaires ou pour des gens qui veulent troubler la paix du monde.

Pour preuve de l'hypocrisie du langage de lord Palmerston, nous pouvons encore invoquer ses assertions mensongères relativement aux affaires de la Syrie. Il est de notoriété publique que l'or de l'Angleterre a fomenté les derniers troubles, que des armes anglaises portées par des bâtiments anglais ont été remises aux insurgés; des vaisseaux anglais avaient même ordre d'empêcher la flotte égyptienne de porter des secours aux troupes d'Ibrahim-Pacha.

Eh bien! lord Palmerston a nié effrontément ces faits. On le voit, les mensonges les plus manifestes lui coûtent peu ainsi qu'à ses collègues. Si on les interpellait sur leur participation à l'échauffourée de Boulogne, nul doute qu'ils ne déclareraient qu'ils n'ont rien vu, rien su, rien soupçonné; pourtant c'est à Londres que la conspiration s'est formée, qu'on a confectionné les habits militaires, acheté les armes et préparé les moyens d'exécution, enfin c'est sur un bâtiment anglais que les conspirateurs se sont embarqués. Quelle foi ajouter aux déclarations d'hommes qui nient au besoin l'évidence!

Ne nous empressons donc pas de répondre par des actes de faiblesse à des paroles empreintes d'hypocrisie; courtoisie pour courtoisie, soit. Que nos ministres disent de leur côté, s'ils le veulent, que l'Angleterre est une grande et puissante nation; mais du moins qu'ils s'arrêtent là et qu'ils n'aillent pas suspendre leurs préparatifs de guerre, car elle pourrait éclater inopinément.

## AFFAIRE DU GAZ.

La longue discussion à laquelle a donné lieu le traité passé entre M. le maire et la compagnie de Perrache touche à sa fin; il est temps en vérité d'en finir; nous croyons, et beaucoup de personnes croiront avec nous, que s'il y avait eu moins de gens intéressés au *statu quo*, cette longue affaire serait terminée depuis long-temps. Mais pendant que le conseil municipal discutait, la compagnie s'étendait; pendant qu'il faisait aux entrepreneurs futurs des conditions tellement dures que personne ne se présentait, la compagnie de Perrache consolidait son privilège par l'usage et arrivait à un tel état de prospérité que le prix de ses actions était triplé; en même temps les particuliers étaient à sa merci.

Nous allons suivre aujourd'hui le traité dans la discussion des articles. A propos de l'article 3, MM. Chinard, Dolbeau et Barrillon ont demandé que la compagnie fût obligée à porter le gaz sur toute la rive gauche de la Saône, au plateau de Saint-Just et à la Croix-Rousse. Ces demandes nous semblent d'une incontestable justice; cette obligation aurait dû être une des premières conditions posées à la compagnie de Perrache en lui accordant l'autorisation de placer ses conduites, si la défense des intérêts publics eût été confiée à d'autres mains. Mais on n'a eu en vue que les bénéfices de la compagnie et non celui des citoyens, et on n'a pas voulu

imposer d'obligations difficiles à celle-là. Aujourd'hui, après la connaissance qu'on a des bénéfices obtenus par la compagnie, il y aurait un abandon total des intérêts des particuliers à ne pas exiger que le gaz fût porté dans les localités demandées.

Il y a un principe non contesté, c'est que le sol appartient à la commune; elle peut donner à qui fournit le gaz la permission de placer des conduites sous le sol communal; mais si pour la salubrité de la ville il devient nécessaire de faire des égouts et que l'exécution de ce travail l'oblige à déplacer ses tuyaux; la ville devra-t-elle ou non donner une indemnité à la compagnie? Ici il faut distinguer. Si la ville vend sa permission moyennant une redevance, à moins de clause contraire, elle s'engage à maintenir, et dans ce cas elle peut être passible d'un dédommagement. Mais quand elle permet simplement à une compagnie d'emprunter le parcours, il doit rester bien établi qu'elle est toujours maîtresse d'en disposer dans l'intérêt général, sans être tenue à aucune indemnité. Ce principe avait été reconnu et consacré dans le traité primitif passé entre la ville et la compagnie du gaz; cette fois M. le maire n'a pas cru devoir le conserver, et il a admis que la ville paierait une indemnité à la compagnie si le cas précité se présentait. Il est facile de reconnaître dans cette disposition la pensée qui a dicté tout le traité, c'est-à-dire la volonté bien arrêtée de sacrifier les intérêts de la cité à ceux des entrepreneurs. MM. Chinard et Barrillon étaient dans le vrai en proposant des amendements; il faut déplorer que la majorité du conseil ait accueilli les tristes arguments de M. le maire en faveur de cet article et rejeté ces amendements.

Une lacune dans le traité qui se discute nous a singulièrement frappés. L'article 21 dit que la compagnie n'a pas encore pu réussir à confectionner un demi-hec qui donnât exactement la moitié de l'entier; elle s'engage à faire de nouvelles recherches et à mettre en usage le modèle que pourrait lui procurer la ville.

Nous n'admettons pas qu'en mécanique il soit impossible de trouver la moitié d'un entier connu, et nous pensons que les recherches de la compagnie n'ont pas été bien profondes; il semblerait, d'après la rédaction de l'article, qu'elle est bien aise de voir la ville faire elle-même des dépenses pour ces recherches. Cela serait de toute injustice. La ville doit fixer les dimensions des appareils, la compagnie doit les fournir; la ville doit vérifier s'ils sont conformes aux modèles adoptés par elle, mais elle n'a pas à faire elle-même confectionner des modèles. Admettre de telles conditions, c'est renverser les rôles.

Les amendements présentés par M. Barrillon sur l'article 23 nous semblent devoir être adoptés tous les trois; ils dénotent une profonde connaissance de la matière et ont pour but de réparer de notables oublis faits par M. le maire dans la rédaction du traité. La compagnie consentait à ce que le prix du bec diminuât d'un quart de centime par 2,000 becs, jusqu'à ce que le chiffre de 10,000 fût atteint; le prix restait alors fixé à 4 c., quel que fût le nombre des becs. M. Barrillon a poussé la progression jusqu'à 20,000 becs, mais en n'admettant que deux phases, du terme de la compagnie au sien; il a demandé qu'à 14,000 becs, le prix ne

## Feuilleton.

M. Auguste Luchet vient de publier, dans un petit volume, le récit des fêtes toutes populaires qui ont été données par la ville de Strasbourg pour l'inauguration de la statue de Gutenberg. Nos lecteurs nous sauront gré d'avoir détaché quelques pages de ce petit livre, pour les reproduire.

### LE CORTÈGE INDUSTRIEL. — LE BANQUET OFFICIEL. — LA FLÈCHE DE LA CATHÉDRALE.

La ville venait à peine d'ouvrir ses portes, le matin du 25, qu'elle avait vingt mille habitants de plus dont au moins dix mille à cheval. C'était le beau peuple des campagnes qui se mettait de la fête. Le laboureur des environs de Strasbourg est en général intelligent et instruit; on le voit à ses cultures si bien raisonnées, à sa demeure, à ses équipages, à sa personne si bien tenus. Il n'a rien de la cynique brutalité des gens de notre banlieue. Le laboureur que je vous dis est bel homme, grand, vêtu de noir; il a de beaux chevaux qu'il monte noblement. C'est ainsi que la cavalerie alsacienne a toujours été célèbre. Il vient au marché dans un char-à-banc suspendu, dont l'arrière-train peut servir de magasin. Tout en lui et sur lui sent l'aisance, la dignité, l'honnêteté. Il fait élever ses fils au collège, et puis il les met à l'agriculture avec lui; de sorte que le paysan que vous rencontrez, appuyé sur sa charrue, est un homme lettré autant et plus que vous, un homme qui sait les affaires et l'histoire de son pays, un homme qui voit et qui juge, qui blâme et qui attend.

L'ouvrier de Strasbourg est comme le laboureur. Je dis l'ouvrier de Strasbourg, non pas celui de toute l'Alsace. Les filatures empoisonnent le peuple à Mulhouse comme à Rouen.

J'avais besoin d'insister sur ce qui précède pour rendre plus compréhensible ce qu'on va lire.

A neuf heures, on pouvait à peine marcher par la ville. De temps en temps passaient sous nos yeux des choses fantastiques, des chevaux empanachés entraînés au grand galop par des postillons vêtus d'argent, des costumes qu'on n'avait jamais vus, des chariots de forme étrange qui s'envelopaient comme une apparition en vous laissant dans la tête un assemblage confus de toutes les beautés, de toutes les merveilles. Et la ville était comme nous, étonnée, muette, attentive, regardant le ciel qui menaçait, suppliant la pluie d'épargner

un spectacle si richement annoncé; et le ciel semblait comprendre, les nuées restaient suspendues.

Enfin, à midi, la phalange des invités a pris place sur de nombreux gradins, adossés aux bâtiments de l'état-major, à deux pas de la statue de Kléber, cette autre belle chose d'un jeune et vigoureux artiste, M. Grass.

Devant nous se déployait la grande place d'armes, longue de cinq cents pieds, couverte d'une foule comme je ne croyais que Paris capable d'en avoir, foule heureuse, brillante et mouvante, qui semblait grimper à reculons jusqu'au faite des maisons, si pittoresques, si gaies avec leur architecture de tous les temps, et leurs balcons de fleurs chargés de femmes, et leurs petites lucarnes rondes par lesquels sortaient les têtes roses des enfants. Les cigognes elles-mêmes avaient voulu voir; elles s'étaient perchées là-haut, près de leurs nids, et regardaient en bas, graves comme des propriétaires.

Une fanfare imposante, venue de loin, a donné alors le signal de la marche, et voici ce que nous avons vu.

### MARCHE DU CORTÈGE.

Une compagnie d'artillerie.

La musique d'un régiment de ligne.

Une compagnie d'infanterie.

La grande bannière de la ville entre deux drapeaux tricolores.

#### I. — Ecole industrielle de Strasbourg.

Sa bannière couverte d'insignes de toute sorte, marteaux, compas, équerres, etc.

1. La section des beaux-arts. Douze enfants en pantalons blancs, veste bleue à passepoils rouges, casquettes bleues, grandes écharpes rouges, portant sur des chevalets des dessins, des bustes, des plâtres, des ornements d'architecture, des instruments de mathématiques.

2. La section des imprimeurs lithographes, avec des pierres et des épreuves.

3. La section des tourneurs, portant sur leurs épaules un brancard peint et doré; sur ce brancard un établi, et à cet établi un charmant petit garçon qui tourne un socle.

4. La section des forgerons. Une forge de campagne dans un char traîné par six chevaux. Six enfants armés de lourds marteaux chauffent et battent le fer.

#### II. — Selliers.

Leur bannière, sur laquelle est peinte une selle.

Des ouvriers vêtus de blanc, les mains gantées, portent les instruments de la profession.

Deux jockeys mènent par la bride un très-beau cheval blanc richement harnaché, selle en velours bleu.

#### III. — Vitriers.

Leur bannière, qu'ils suivent vêtus de blouses et de toques bleues, portant sur leurs épaules une immense étoile aux mille pointes, de toutes les nuances imaginables, d'où tombent de longs rubans tenus par une troupe de jeunes filles dans la parure desquelles domine la couleur verte.

#### IV. — Peintres.

Gigantesque tableau où sont représentés tous les attributs de la peinture.

Les peintres de carrosserie portent un siège de voiture admirablement historié.

#### V. — Tamisiers.

Jeunes filles en robe blanche et ceinture rose, couronnées de fleurs, portant des tamis couronnés comme elles, et qui ressemblent à des tambours de basque.

Suit un grand brancard où sont des tambours et une grosse caisse richement ornée.

#### VI. — Serruriers.

Douze hommes robustes, les bras nus, en tablier de cuir, d'énormes marteaux sur l'épaule, ouvrent la marche.

Derrière eux est conduite une immense clé dorée aux rubans tenus par des enfants.

Après, vient une estrade couverte de chefs-d'œuvre de serrurerie, suivie de jeunes gens qui portent les outils de l'état.

#### VII. — Maréchaux-ferrants.

Un grand fer à cheval doré et couronné.

Enfants qui portent les attributs du métier.

Un char à six chevaux, et sur ce char une grande forge en pleine activité. Fer rouge, soufflet, enclume, marteaux.

Les ouvriers, en blouse et toque bleues, tabliers de peau, fabriquent des fers de toutes dimensions.

fait plus que de 3 c. 1/2, et à 20,000 de 3 c. Un coup d'œil jeté sur le tableau progressif de ce conseiller, et qui est publié dans le *Censeur* du 10 août, fera comprendre la justice de cet amendement; on verra qu'à 20,000 hecs la compagnie fait un bénéfice net de 20 fr. 50 c. 0/0, bénéfice qui doit par son élévation satisfaire toutes les exigences; un bénéfice de 41 0/0, résultat des propositions de la compagnie, serait hors de toute proportion.

Nous sommes fâchés d'avoir toujours à signaler l'impétueuse impatience de M. le maire dans la discussion du traité, mais il nous semble que, lorsque des amendements reposant sur des calculs sont présentés, il faut avant tout les examiner; personne n'a le droit de dire qu'ils sont erronés avant de les avoir vérifiés.

Passer un traité avec une compagnie et n'ajouter à ce traité aucune pénalité qui en assure l'exécution entière, c'est en oublier une des choses les plus importantes, c'est se livrer à une compagnie sans aucune garantie qu'elle remplira ses engagements. Un amendement de M. Barrillon avait pour objet de combler cette lacune, il est à regretter qu'il ait été repoussé.

Un amendement fort important reste à discuter demain, c'est celui qui, revenant à la pensée de rendre la ville propriétaire de l'usine à gaz, lui permettrait d'en faire l'acquisition à l'expiration du traité. Après une déviation des vrais principes économiques, après un véritable sacrifice en faveur de ceux qui ont élevé la première usine, cet amendement a pour but de faire rentrer la ville dans une voie dont elle n'aurait pas dû s'écarter. Les dispositions qu'il indique sont sages et bien combinées; le conseil municipal en comprendra-t-il l'importance, et, s'il doit approuver le traité, les adoptera-t-il?

Considéré en lui-même, et abstraction faite de la position exceptionnelle dans laquelle se trouve la ville de Lyon vis-à-vis de la compagnie de Perrache, le traité devrait être repoussé par un conseil municipal qui aurait le sentiment de ses devoirs. Nous avouons toutefois que le conseil va se trouver dans une position singulière: rejeter le traité, c'est prolonger la situation actuelle dont on se plaint; l'approuver, c'est sacrifier pour quinze ans les intérêts de la ville et des citoyens à des intérêts particuliers; c'est interdire la concurrence après en avoir reconnu le principe, après avoir joui de quelques-uns des avantages qu'elle promet. Tout bien pesé, la seconde situation serait pire que la première, et le traité doit être rejeté, parce qu'il consacre un privilège qui existe aujourd'hui de fait et non de droit. Mais en rejetant le traité, il faudrait s'occuper immédiatement d'en faire un autre sur d'autres bases, et éviter qu'il traînât en longueur, comme celui qui est en discussion. Pour arriver à ce résultat, il faudrait que M. le maire se montrât plus dévoué aux intérêts de la ville qu'à ceux de la compagnie.

Le *Moniteur* du 10 août publie, dans sa partie officielle, l'ordonnance suivante:

Louis-Philippe, roi des Français,  
A tous présents et à venir salut.  
Sur le rapport de notre garde-des-sceaux, ministre secrétaire-d'état au département de la justice et des cultes;  
Vu l'art. 28 de la charte constitutionnelle;  
Vu les articles 87, 88, 91, 92, 96, 97, 98 et 99 du code pénal;  
Attendu que, dans la journée du 6 août 1840, un attentat contre la sûreté de l'état a été commis dans la ville de Boulogne-sur-Mer;  
Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:  
Art. 1<sup>er</sup>. La cour des pairs est convoquée.  
Les pairs absents de Paris seront tenus de s'y rendre immédiatement, à moins qu'ils ne justifient d'un empêchement légitime.  
Art. 2. Cette cour procédera sans délai au jugement des individus qui ont été ou qui seront arrêtés comme auteurs, fauteurs ou complices de l'attentat ci-dessus énoncé.  
Art. 3. Elle se conformera, pour l'instruction, aux formes qui ont été suivies par elle jusqu'à ce jour.  
Art. 4. Le sieur Franck-Carré, notre procureur-général près la cour royale de Paris, remplira les fonctions de notre procureur-général près la cour des pairs.  
Il sera assisté du sieur Boucly, avocat-général près la cour royale de Paris, faisant les fonctions d'avocat-général et chargé de remplacer le procureur-général en son absence, et des sieurs Nouguier et

#### VIII. — Ferblantiers.

Un char à quatre chevaux, couvert de banquettes bleues où sont assis de charmants enfants habillés de blanc, coiffés de rubans bleus, autour d'un temple grec en fer battu, au milieu duquel on voit une fontaine jaillissante.

#### IX. — Chaudronniers.

Vingt hommes superbes, en chapeaux de cuivre rouge, traînent une machine à distiller, dont chaque détail est un chef-d'œuvre.

#### X. — Jardiniers de la Robertsau.

La *Raprechtsau* ou *Robertsau* (pré Robert) est une île située à côté de Strasbourg, entre le Rhin et l'Ill, toute couverte de jardins et qui appartenait jadis à la famille Ruprecht-Bock dont elle a gardé le nom.

Cinquante jeunes paysannes en chapeaux de paille couronnés de bluets, les cheveux tombant en tresses, portent des corbeilles pleines de fleurs.

Trois voitures d'osier à quatre chevaux, véritables bosquets roulants, chargés de berceaux fleuris, de gerbes, de poignées de chanvre flottantes: un jardinier à pied à côté de chaque cheval.

Dans les deux premières voitures, vingt-quatre jeunes filles en blanc, couronnées d'épis et de bluets, tabliers noirs ou verts, gants blancs, assises au milieu des fleurs sous une voûte de chêne et de bois.

Entre la seconde et la troisième voiture, un char ou plutôt une serre entière de magnolias, de palmiers, de cactus immenses, de grenadiers, d'orangers chargés de fruits; autour de cela une broderie de bruyères et toutes les fleurs fines et rares des catalogues.

La dernière voiture, verte et fleurie comme les autres, pleine de vieux jardiniers qui pleurent de joie.

#### XI. — Teinturiers et Tisserands.

##### Musique.

Voiture qui porte un trophée d'écheveaux de laine, de coton, de fil aux mille couleurs. Aux quatre coins, de grands vases de cuivre remplis de teinture où trempe de la laine.

Ouvriers habillés de bleu, les mains teintes d'indigo.

Les tisserands avec un rouleau d'étoffes et un métier à tisser.

#### XII. — Cordiers.

Bannière avec armoiries en cuivre. Trophée d'outils.

Douze cordiers en veste grise, tablier noir, chapeaux de paille,

Glandaz, substitués de notre procureur-général près la cour royale de Paris, faisant les fonctions de substitut du procureur-général, lesquels composeront avec lui le parquet près notre cour des pairs.

Art. 5. Le garde des archives de la chambre des pairs et son adjoint rempliront les fonctions de greffier de notre cour des pairs.

Art. 6. Notre garde-des-sceaux, ministre secrétaire-d'état au département de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance qui sera insérée au *Bulletin des Lois*.

Donné au palais des Tuileries, le 9 août 1840.

LOUIS-PHILIPPE.

Par le roi:

Le garde-des-sceaux, ministre secrétaire-d'état au département de la justice et des cultes,  
VIVIEN.

Les papiers saisis sur le *Castle of Edimburg* ont amené de curieuses découvertes. Nous allons raconter ce qui se dit à ce sujet dans le public. On doit se rappeler que, l'année dernière, nous avons parlé d'un projet de M. Louis Bonaparte qui avait pour but de s'emparer du roi et de toute sa famille pendant le séjour qu'ils font chaque année à Eu. Le plan de ce projet avait été tracé par M. de Crouy-Chanel, qui se rendit à Londres pour le proposer à M. Louis Bonaparte. Il passionna l'imagination du jeune homme qui offrit de suite à M. de Crouy-Chanel les moyens de le mettre à exécution. Ce dernier demanda pour cela une somme de 250,000 fr. qui lui fut comptée. Cette somme ne paraîtra pas encore trop considérable quand on saura que, pour mener le projet à bonne fin, il ne fallait pas moins de 500 hommes. Quand il eut reçu son argent, M. de Crouy-Chanel revint à Paris, et sa visite fut pour M. le préfet de police, auquel il livra, moyennant 100,000 fr., toutes les indications qu'il possédait. Le coup de Louis Bonaparte était donc manqué; M. le maréchal Gérard fut chargé de lui écrire pour lui dire que tout était découvert et l'engager à ne pas donner suite à des projets qui ne pouvaient le conduire qu'au ridicule. Cependant il y eut quelques arrestations qui donnèrent lieu à une instruction et par suite à un arrêt de non-lieu.

Aujourd'hui, dit-on, le gouvernement a la preuve qu'il a payé 100,000 fr. ce qui avait déjà été payé 250,000 fr. par M. Louis Bonaparte.

Ce n'est pas tout, et l'on a fait, dit-on, des découvertes bien autrement graves, en ce qu'elles compromettent des personnes haut placées dans le monde politique. Il y a quelque temps, on a annoncé que le *Commerce* avait été vendu à M. Louis Bonaparte, par l'intermédiaire d'un prête-nom, pour une somme de 440,000 fr. Le fait était parfaitement exact. Depuis quinze jours, le *Commerce* est passé en de nouvelles mains, parce que M. Louis Bonaparte, qui trouvait d'ailleurs que ce journal était de peu d'utilité, avait besoin d'argent. Pour faire de l'argent, il a consenti à perdre sur le *Commerce* une somme de près de 300,000 fr. Ce journal a été, en effet, racheté par M. de Lesseps au prix de 150,000 f. Maintenant pourquoi le *Commerce* avait-il été acheté à un prix aussi élevé? Parce qu'il appartenait, dit-on, à un député; parce que ce député se serait fait fort de mettre dans les intérêts du prétendant plusieurs députés qui devaient composer son gouvernement provisoire. M. Louis Bonaparte, d'après ce que nous voyons, est un homme à qui on ferait croire à peu près tout ce que l'on voudrait. Ces faits sont, dit-on, à la connaissance du gouvernement qui de plus aurait la preuve qu'un maréchal de France aurait reçu de M. Louis Bonaparte une somme de 30,000 fr. après une soirée passée dans sa loge au Grand-Théâtre de Londres. Voilà ce qui se dit dans le public; tout cela est-il vrai, ou bien n'est-ce que de la calomnie? Nous ne trancherons pas la question; nous laissons au temps le soin de faire connaître la vérité. Il ne reste à M. Louis Bonaparte qu'un moyen de se sauver du ridicule, c'est de prouver qu'il a été trompé. Ses amis disent qu'il en a le pouvoir et qu'il en usera.

Voici la liste des personnes arrêtées ou tuées lors de la dernière échauffourée de M. Louis Bonaparte:

M. Louis Bonaparte. — Le général Montholon. — Bouffet-Montauban, se disant général, arrêté avec les épaulettes de colonel. — Voisin, colonel de lanciers en retraite, ayant reçu trois coups de feu peu

soutenant une pyramide de cordages de toutes les dimensions, de toutes les couleurs, depuis le câble jusqu'à la mèche de fouet; cette pyramide est parée de rubans et de guirlandes de lierre.

#### XIII. — Tanneurs.

Bannières en maroquin rouge, avec armoiries peintes en or. Tanneurs en casquette de cuir et ceinture de peau, portant les instruments de leur état.

Un char à six chevaux. Jeunes filles couronnées de lierre, debout autour d'un édifice de peaux de fantaisie, incomparables de fraîcheur et d'éclat.

#### XIV. — Bottiers.

Sur un brancard, au milieu d'une réunion de chaussures de luxe, est une monstrueuse botte vernie et dorée qui salue le public en passant.

#### XV. — Coiffeurs.

La bannière de soie aux cordons fleuris tenus par des enfants beaux comme des anges.

Les garçons coiffeurs en veste bleue collante, pantalon blanc, casquette de chasse en velours bleu.

Jeunes filles portant des tresses de toutes nuances, parées avec une grâce inouïe.

D'autres, presque habillées de fleurs, tiennent des corbeilles de bouquets.

Sur un baldaquin de satin blanc, des enfants charmants portent le plus charmant d'entre eux, vêtu de gaze blanche et de velours cèrise, assis dans un petit trône tout doré.

#### XVI. — Tailleurs.

Cinq costumes du quinzième siècle. — Un châtelain. — Un bourgeois. — Un paysan. — Un soldat.

Troupe de jeunes ouvrières vêtues de blanc avec des écharpes bleues.

#### XVII. — Menuisiers.

La bannière.

Enfants qui tiennent les attributs du métier, des scies, des rabots, des ciseaux, des équerres.

Bois débité et travaillé.

Une presse en bois.

Char avec un magnifique bahut sculpté, sous un plafond de la Renaissance, soutenu par un buffet d'orgues, un escalier, des meubles

dangereux, et à l'hôpital. — Laborde, lieutenant-colonel en retraite, ex-commandant de la place de Cambrai. — Ch. Parquin, chef d'escadron démissionnaire. — Maissonnet, chef d'escadron d'état-major, en retraite. — Galvany, sous-intendant militaire, mort. — Alexandre (Prosper), dit *Desjardins*, né à Paris, capitaine en retraite, porteur d'un passeport délivré à Paris le 8 juillet 1840, arrêté à Marquise. — Lambert, lieutenant. — Aldenise, lieutenant de voltigeurs au 42<sup>e</sup> de ligne. — Corsy, lieutenant de la garde nationale à cheval. — Ornano, ex-officier au 13<sup>e</sup> dragons. — Bataille, ingénieur. — Le docteur Conneau. — Persigny, attaché à la personne de M. Louis Bonaparte. — Dalember, son secrétaire. — Bellier, son valet de chambre. — Meurisse, son cuisinier. — Dulhom, son valet de pied. — Hippenmeyer, autre valet de pied. — Brunet, son domestique. — Lietot, domestique, sergent. — Pionny (Suisse), courrier du prince. — Lambert, (Suisse), employé chez le prince. — Ancel, ex-sergent-major de la garde impériale. — Bure, commis-négociant, sergent. — Masselin, domestique, sergent. — Télang, fourrier. — Batelet, domestique, sergent. — Craitegny, domestique, caporal. — Gresière, caporal. — Bernard, domestique, caporal. — Guillemaud, maître d'armes. — Verwoord. — Orvinski, Ponois. — Vinque, Polonois, à l'hôpital. — Pfeffer, domestique du colonel Montauban. — Prud'homme, cocher de M. Faure. — Egger, valet-de-chambre du colonel Wasme. — Sellier, cordonnier à Boulogne. — Martel, dit *Lamane*, maçon à Boulogne. — Richard, porteur de journaux à Boulogne. — Bachon, écuyer établi à Paris. — Jardin, domestique. — Brigeot, domestique. — Sieraskowski, réfugié polonois. — Thevon, cocher au service de M. de l'Espée. — Guépard, domestique. — Hewang, cuisinier. — Un mort a été apporté nu à l'hôpital.

## Chronique Lyonnaise.

On écrit de Vienne (Isère), 8 août :

« Un nombre considérable d'acheteurs a parcouru cette semaine le quartier du commerce, et des ventes importantes en draperies ont eu lieu. Il est vrai de dire que le bon marché a présidé à toutes ces transactions et que la somme des bénéfices réalisés est minime; mais après les résultats douteux de la foire de Beaucaire pour cette branche d'industrie, la faveur obtenue sur notre place est d'un bon augure pour la vente de septembre. »

— Dans la nuit du 2 au 3 août, un violent incendie, dont on est encore à chercher la source, a éclaté dans l'écurie du sieur Bresson, aubergiste aux Roches-de-Condrieu (Isère). Le feu ayant été aperçu par le bateau à vapeur *la Sylphide*, qui remontait le Rhône, les voyageurs se sont empressés de donner l'alarme et de se porter sur le théâtre de l'incendie. Un exprès parti des Roches est venu chercher des pompes à Vienne, auxquelles les chevaux de poste subitement attelés ont pu transporter en moins d'une heure dix-sept pompiers et tout le matériel nécessaire. A l'arrivée de ce secours, les habitants étaient maîtres du feu qu'on était parvenu à concentrer, mais les pompes n'ont pas moins été d'une grande utilité pour en arrêter les progrès.

SOIES.

#### Vaucluse, 9 août.

Organsins, de 22 à 30 de 76 à 68 fr. le kil.

Trames, de 26 à 32 de 65 à 67

Grèges, de 12 à 18 de 63 à 60

Douppines, de 26 f. 50 à 27 f. 50.

— Un violent orage a éclaté sur Besançon et a duré plusieurs heures. Les éclairs et les coups de tonnerre se succédaient avec une rapidité vraiment effrayante. On assure que la foudre est tombée dans la rue d'Arènes, et a atteint un habitant de ce quartier, sans lui causer d'autre mal qu'une légère brûlure au cou.

— Le nombre des réfugiés espagnols arrivés à Lons-le-Saunier, à la date du 30 juillet, est de 279. Parmi ces réfugiés se trouvent les brigadiers Manuel de la Plaza et Manuel Cano.

## Paris, le 10 août 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Journal de la Somme* dit que M. Louis Bonaparte a traversé les deux villes d'Abbeville et d'Amiens, avec une forte escorte, pour se rendre à Ham, sans qu'aucune manifestation d'aucun genre ait éclaté sur son passage.

de toute forme et de tout bois.

#### XVIII. — Charrons.

Douze ouvriers en tabliers de cuir jaune, rangés, la hache en fer poli sur l'épaule, comme des sapeurs.

Collection de roues en bois de noyer de toutes les dimensions. Une diligence.

#### XIX. — Tonneliers.

Musique.

Les maîtres tonneliers et leurs femmes, suivis de tonneaux sans cercles, enfermés les uns dans les autres: un d'entre eux s'ouvre à trois robinets; il contient du vin blanc, du rouge et de la bière.

Quarante ou cinquante jeunes gens en toque de velours, veste verte, ceinture de cuir, pantalon blanc, tenant à la ceinture une petite masse en fer, et dans les mains de longs cerceaux brisés aux trois couleurs.

Au milieu d'eux une sorte d'étagère en bois d'acajou et trois verres pleins. Jeunes filles vêtues de blanc, couronnées d'immortelles. Un vieux maître de ballets du théâtre de Strasbourg.

#### XX. — Bouchers.

La bannière.

Enfants qui tiennent en laisse des moutons magnifiques parés de rubans et de fleurs. Jeunes gens conduisant deux énormes bœufs couverts de guirlandes et de cornes dorées. Petits enfants avec une veste rouge, une casquette rouge, le tablier relevé dans la ceinture et un grand couteau sur la hanche.

#### XXI. — Meuniers.

La bannière.

Des hommes habillés de gris tiennent une meule énorme toute creusée de compartiments dans lesquels sont du froment, du seigle, de l'orge, etc.

Une voiture attelée de six chevaux géants, harnachés en cuir poli, porte un moulin dont la meule est mise en mouvement par celui des roues de la voiture. Un meunier, debout sur le marche-pied de l'arrière-train, reçoit la farine et la passe à ceux qui suivent.

#### XXII. — Boulangers et Pâtisseries.

Vêtus de blanc, ils portent sur un brancard une immense pièce montée, collection des plus belles productions du grand et du petit four.

— La blessure de M. Louis Bonaparte est sans gravité. Il a été atteint au bras d'une balle morte.

— Il résulte des interrogatoires subis par les prisonniers, que M. Louis Bonaparte n'est pas l'auteur du coup de pistolet dirigé à la caserne contre le capitaine Pigallier et qui a blessé un soldat à la bouche.

— Le *Globe*, journal semi-officiel de lord Palmerston, annonce aujourd'hui qu'il est autorisé à déclarer qu'il est faux que lord Palmerston ait rendu visite au prince Louis-Napoléon, et ajoute qu'aucune entrevue n'a jamais eu lieu entre ces deux personnages.

— Louis-Philippe est reparti hier au soir pour le château d'Eu. On assure que son séjour dans cette résidence se prolongera jusqu'à la fin du mois.

S'il faut en croire les feuilles ministérielles, le roi n'est revenu hier à Paris que pour présider le conseil des ministres dans lequel on devait décider à quelle juridiction serait remis le soin d'instruire et de juger l'affaire de Boulogne. D'après ce qu'on avait lu à ce sujet dans le *Siccle* et dans le *Courrier français* que M. Thiers traite toujours en amis et auxquels il fait ses confidences, on avait pu penser que cette fois le jury ne serait plus mis en suspicion et qu'on s'en rapporterait à lui du soin de prononcer sur la nouvelle échafaudée de M. Louis Bonaparte. Il n'en a rien été cependant, et ce matin le *Monteur* publie une ordonnance royale qui convoque la chambre des pairs pour procéder sans délai au jugement des individus qui ont été ou qui seront arrêtés comme auteurs, fauteurs ou complices de l'attentat du 6 août. D'après cette ordonnance, la cour des pairs se conformera, pour l'instruction, aux formes qui ont été suivies par elle jusqu'à ce jour. M. Frank-Carré remplira près de la cour les fonctions de procureur-général, et sera assisté de MM. Boucly, Nougier et Glandaz, membres du parquet de Paris.

Ainsi donc, le cabinet du 1<sup>er</sup> mars n'a pas voulu, dans cette circonstance, déroger aux traditions de ses prédécesseurs. Comme eux, il a voulu laisser à la chambre des pairs l'honneur ou, ce qui est peut-être plus vrai, l'embarras d'un procès de plus. Comme il faut trouver une raison à tout, on dit que cette décision a été prise pour pouvoir donner à l'instruction une direction convenable, pour ne révéler que les faits qu'on croira utile de révéler, pour faire enfin de ce nouveau procès, non point un acte de justice, mais un acte de parti. On trouve plus de facilité pour cela chez MM. les pairs de France que chez des magistrats, et c'est ce qui fait qu'on s'est encore cette fois adressé à eux de préférence.

Cette mesure ne fera pas honneur au ministère ; il a méconnu des principes de haute justice qui devaient passer avant les mesquines considérations politiques qui ont prévalu.

Tous les détails contenus dans nos correspondances particulières, et qui font peser une si fâcheuse responsabilité sur la garde nationale de Boulogne, sont confirmés par la *Colonne de Boulogne* qui nous arrive ce matin.

.... Si la plupart des citoyens, dit cette feuille, déplorent la précipitation avec laquelle on a fait feu sur des hommes dont la seule chance était de se noyer ou de se rendre, que dira-t-on de la mort du sous-intendant militaire, ayant de l'eau jusqu'aux aisselles, ne pouvant se défendre, et tué à bout portant par un garde national ? Cet acte a soulevé l'indignation de toutes les classes de la population ; grands, petits, tous, sans exception, ne poussaient qu'un cri pour déplorer cette mort. Certes, le trouble que les hommes étaient venus jeter dans notre ville encore endormie exigeait une prompte répression ; mais alors qu'ils ne pouvaient nuire, ce n'était pas la loi martiale qu'il fallait appliquer. Le code de l'humanité exigeait qu'on conservât ces hommes pour les remettre aux mains des juges. Ce n'étaient plus des ennemis alors ; c'étaient des vaincus, des prisonniers, et ceux-là on les épargne.

Le *Progrès du Pas-de-Calais* contient sur l'affaire de Boulogne des détails que nous croyons devoir reproduire parce qu'ils confirment nos correspondances et contredisent les rapports officiels, toujours injustes et toujours partiels.

#### XXIII. — Pêcheurs.

Costume de marins. — Ceinture rouge, veste ronde bleue, cha-peaux vernis.

Leur chariot porte un bateau plein d'eau où nage une carpe centenaire en compagnie d'une lotte monstrueuse. Autour du bateau sont des arbres aux branches desquels pendent des poissons vivants que l'on baigne et que l'on fait boire.

#### XXIV. — Peigniers.

Corps d'ouvriers avec un brancard pavoisé, assemblage merveilleux d'ouvrages d'écaillés et de cornes découpées à jour.

#### XXV. — Tourneurs.

Corps d'ouvriers portant des chaises, des colonnes, des instruments de musique, des pipes, etc.

Un tour en ivoire de la plus grande beauté. Sous une rotonde à colonnes torsées, la statue de Gutenberg en ivoire, et en avant ces mots figurés par des pipes : *Honneur à Gutenberg !*

#### XXVI. — Charpentiers.

Grands tabliers de cuir sous de longues redingotes bleues. Ils portent trois modèles :

- 1° La charpente d'une maison ;
- 2° Un escalier réunissant tous les modes.
- 3° Le comble de la salle de spectacle.

#### XXVII. — Maçons et tailleurs de pierres.

Corps d'ouvriers en longs tabliers, portant pour emblème une équerre en fer poli.

Modèle d'escalier en pierre. Char couvert de pierres et de marbres taillés et polis.

Voiture à six chevaux sur laquelle s'élèvent en trophée tous les outils qui servent à bâtir.

Les tailleurs de pierre de la cathédrale avec un clocheton pyramidal dont les arêtes et la pointe s'épanouissent en touffes de feuillage. Les ouvriers du quinzième siècle n'ont pas fait mieux.

#### XXVIII. — Potiers.

Sur un char à six chevaux, tous les instruments et appareils nécessaires pour tourner et pour mouler la terre. Le tour environné de jarres énormes en terre rouge. Une multitude d'ouvriers fabriquant des vases, des plats, des cornes ; d'autres moulent en terre le médaillon de Gutenberg et le donnent aux assistants.

.... Arrivé au pied de la colonne, M. Louis Bonaparte se trouva entouré de deux cents à trois cents personnes, qui ne cessaient de lui témoigner la plus vive sympathie. Les cris de *vive l'empereur ! vive la liberté !* prononcés au pied de la colonne, les pleurs de quelques vieux soldats, le désespoir d'un jeune prince, se cramponnant aux grilles de la colonne pour s'y faire tuer et se refusant à toutes les supplications, à toutes les offres de salut de ses amis et de quelques hommes du peuple, donneront toujours à cette malheureuse et imprudente tentative une couleur lugubre, mais touchante et terrible. « Je suis un exilé, s'écriait le prince Louis dans son désespoir, et je veux mourir sur la terre de France ! Je veux me rendre à la colonne, et je m'y ferai clouer par des baïonnettes françaises. »

Ce sont des hommes du peuple qui l'ont emporté de force sur la plage. Mais il n'y avait plus de moyen de salut, car, dès que la première nouvelle de la descente du prince se fut répandue dans la ville, les autorités avaient donné l'ordre de s'emparer du bateau à vapeur et de le faire entrer dans le port.

Arrivé sur la plage, le prince n'ayant plus d'espoir de regagner son paquebot qui justement alors tournait la jetée, pour être conduit au port, se jeta dans la mer, suivi de presque tous les siens. Trouvant le canot de sauvetage, ils s'en emparèrent, mais ils n'auraient jamais pu gagner le large, parce que le canot sur lequel fut sauvée presque toute la suite du prince ne pouvait facilement être gouverné et que, d'un autre côté, le canot du paquebot, monté par le capitaine Pollet et quelques marins, s'avancait pour leur couper la retraite. Quoiqu'il n'y eût pas la moindre probabilité qu'ils pussent s'échapper, des gardes nationaux accourus sur la plage commencèrent alors à décharger leurs armes contre des hommes qui étaient hors d'état d'opposer aucune résistance. On ne pouvait s'empêcher, dans ce triste moment, d'admirer le dévouement de ces malheureux qui, à chaque coup de feu, se jetaient sur leur chef pour le couvrir de leur corps. C'est pendant cette fusillade que quelques hommes de la suite du prince furent blessés, d'autres dirent tués, et c'était aussi dans ce moment que ceux qui n'étaient pas encore montés sur le canot, se cramponnant de tous côtés aux flancs de cette embarcation, la firent chavirer, la quilla en l'air. Le prince, plongé dans l'eau jusqu'au cou, se débarrassa de son uniforme, se jeta à la nage, et c'est après s'être éloigné à une certaine distance vers le large qu'il fut pris au milieu des flots et débarqué à l'escalier des Pierres.

On a trouvé sur les prisonniers une somme de 500,000 fr. en or et en billets de banque, et l'on dit avoir trouvé à bord du paquebot une plus forte somme qu'on porte à deux millions.

Voici comment un journal de Boulogne raconte le départ de M. Louis Bonaparte pour le château de Ham :

Le prince Louis a été enlevé du château ce matin vers les huit heures et demie. Ce départ précipité, auquel il ne s'attendait pas, l'a visiblement affecté. Ses adieux au général Montholon ont été pénibles. En descendant dans la cour du château, il était au bras du colonel de la garde municipale, il s'arrêta au milieu de l'escalier, et s'adressant aux prisonniers qui tous s'étaient mis à leurs fenêtres, il leur dit d'une voix ferme : « Adieu, mes amis ; je proteste contre cet enlèvement. » Une voix partit de la chambre des officiers et fit entendre ces mots : « Noble prince, adieu ! la grande ombre de Napoléon te protégera. »

Voici les principaux extraits de l'interrogatoire que M. Davy, sous-inspecteur des douanes à Boulogne, a fait subir au premier capitaine du paquebot anglais *Edimburg-Castle*, capitaine James Crow, à bord duquel se trouvaient embarqués Louis Bonaparte et sa suite. Cet interrogatoire a eu lieu en présence de M. Coquel, interprète-juré.

D. Quel jour avez-vous quitté Londres ? — R. Avant-hier 4 août, à neuf heures et demie du matin.

D. Quel est le nombre des passagers que vous aviez à bord ? — R. Je pense qu'il y en avait 56 ou 57, d'après le rapport du steward.

D. Avez-vous pris tous vos passagers à Londres ? — R. Non, mais je puis dire quels sont les endroits où j'ai pris ces passagers, sans cependant pouvoir affirmer le nombre que j'ai pris dans chaque endroit.

D. Connaissez-vous les noms des passagers que vous aviez à votre bord ? — R. Non, mais ce matin, vers deux heures, à l'exception de trois domestiques, tous les autres se sont dépouillés de leurs habits civils pour prendre des habits militaires. Deux d'entre eux avaient des étoiles sur leurs uniformes, et on m'a dit qu'ils étaient princes.

D. Lorsque vous avez quitté Londres, quels étaient vos ordres ? — R. M. Plinden, secrétaire de la Compagnie Commerciale, à qui je m'adressai pour avoir des instructions, me dit : « Je ne sais pas où vous irez ; quel que soit le point sur lequel on vous dirige, vous vous y rendrez. Préparez-vous à recevoir de 50 à 60 passagers. » Un monsieur, dont je ne connais pas le nom, me dit ensuite : « Je me suis arrangé avec la compagnie, de manière à lui rembourser la perte du bateau, si cela arrivait. »

#### XXIX. — Bateliers.

Habillés comme les pêcheurs. Ils portent un modèle de vaisseau, mâté, gréé, armé et pavoisé.

#### XXX. — Tapissiers.

Un monde d'ouvriers.

Sur un char de vingt pieds de long, un temple gothique fait d'étoffe, aux colonnes de satin blanc ; meubles de toute sorte dans ce temple, en bois exotique, brocart et velours.

#### XXXI. — Papetiers.

Un char grand comme une maison. C'est une papeterie qui fonctionne ; œufs en bois, presse, séchoir ; toutes les phases visibles depuis la pâte jusqu'à la mise en rames.

Ouvriers blancs comme leur ouvrage.

#### XXXII. — Lithographes.

Magnifique bannière peinte par Guérin, de Strasbourg ; enfants vêtus de blanc et coiffés de velours cerise.

Une autre bannière avec le portrait de Gutenberg et celui de Senefelder, l'inventeur de la lithographie.

Corps d'ouvriers précédant, suivant ou accompagnant un char gigantesque dont l'avant-train est décoré du buste colossal de Senefelder. Derrière le buste, presses lithographiques en action ; le portrait est tiré et distribué à la foule.

#### XXXIII. — Relieurs.

Les instruments de l'état portés par des ouvriers superbement vêtus. Livres de tous les formats reliés avec une richesse incroyable ; parmi eux la première Bible de Strasbourg, imprimée par J. Mentelin en 1466.

Deux chevaux blancs traînent un livre ouvert, haut de dix pieds, à fermoirs de bronze ; l'intérieur de ce livre, appelé *le Livre Bibliothèque*, est divisé en rayons sur lesquels sont rangés plus de cinq cents volumes.

#### XXXIV. — Imprimeurs.

Un char pavoisé de mille drapeaux, garni de draperies roses traînantes, rattachées avec des fleurs, parsemées d'écussons où brillent les noms des plus célèbres imprimeurs, porte un atelier complet. Huit chevaux blancs, la tête chargée de plumes, couvert de housses à franges d'or, le traînent. Sur ce char est une presse étincelante d'acier poli, et autour d'elle les ouvriers de M. Silbermann, de M. Levrault, de M. Heitz, de M. Schuler, de tous les autres, compo-

D. Avez-vous remarqué que ces messieurs aient bu pendant les dernières heures qu'ils sont restés à votre bord ? — R. Ils ont bu énormément ; et jamais je n'ai vu plus boire qu'ils l'ont fait, et de toutes espèces de vins.

D. Est-il à votre connaissance que les voyageurs qui se trouvaient à bord fussent porteurs de beaucoup d'argent ? — R. Il m'a paru qu'ils en avaient beaucoup, et j'ai remarqué, au moment de leur embarquement, qu'ils ont remis cent francs à chaque soldat. Avant le débarquement, ils ont presque tous coupé leurs moustaches.

D. Quel était le nombre des soldats qui se trouvaient à bord ? — R. Environ une trentaine.

D. Avez-vous remarqué qu'il y eût quelques soldats en armes sur la côte au moment du débarquement de vos passagers ? — R. Il n'y avait personne sur la plage.

D. Est-il à votre connaissance que l'on ait fait des signaux à bord de votre navire, auxquels on aurait répondu de la côte française ? — R. Non, aucun signal n'a été fait à bord, ni aperçu venant de terre.

D. Dites-moi si vous saviez que vous aviez des armes à votre bord, et à quel moment les hommes s'en sont armés. — R. Je n'ai eu connaissance des armes qui se trouvaient à mon bord qu'au moment où on les a retirées d'un fourgon pour en armer plusieurs hommes. Le nombre des caisses était de trois ou quatre.

#### On lit dans le *Journal du Peuple* :

Il n'est pas de termes assez énergiques pour flétrir les tortures dont le pouvoir accable les détenus politiques du mont Saint-Michel. Enfermés dans leurs cabanons, le défaut d'exercice vingt-trois heures sur vingt-quatre et l'isolement cellulaire entraînent journellement pour ces infortunés de funestes conséquences. Privés de bains malgré leurs instances, la plupart d'entre eux sont en proie à des irritations de la peau qui ne tardent pas à se changer en maladies caractérisées. Plusieurs sont atteints d'une somnolence presque continuelle. Enfin, Austen, ce jeune Polonais d'une nature si énergique, est frappé d'aliénation mentale. En vain ses amis ont-ils réclamé une maison de santé pour ce pauvre jeune homme, on le laisse avec une atroce indifférence dans les cellules de la forteresse, où il reste dénué de tout secours, de tout traitement... Exaspérés par tant d'horreurs, Roudil et Martin (Noël) ont été mis au cachot, et ce dernier a reçu sur la tête un coup de sabre en se rendant à la messe. Voulaient-ils qu'il y assistât contre son gré ? Nous n'oserions l'affirmer. Ce serait la démente de la barbarie.

Je n'ajoute aucune réflexion ; voilà des faits ; voilà où en sont les victimes de ce Spielberg du système d'août ! Les hommes qui lui font au palais Bourbon une opposition si commode n'auront-ils donc pas assez d'entraînés pour protester ouvertement contre cet affreux mépris de l'humanité et de la loi, eux qui se disent les représentants du peuple, de ce peuple qui ne sait, lui, que sacrifier à ses convictions ses moyens d'existence, son sang et sa liberté !

#### Faits Divers.

On écrit de Brives, 5 août, à la *Gazette des Tribunaux* :

« M<sup>me</sup> Laffarge est partie ce matin, à six heures, pour Tulle, dans une chaise de poste escortée de gendarmes. M<sup>e</sup> Peyredieu, son avoué, fait le voyage avec elle. Ce départ n'avait point été annoncé, et l'on ne croyait pas qu'il serait aussi prochain ; aussi les spectateurs étaient-ils fort peu nombreux, ce qui a rendu inutile l'escorte que l'on avait composée de huit gendarmes, sans doute pour contenir la foule, dont, malgré le secret gardé, on croyait avoir à repousser l'empressement.

« M<sup>me</sup> Laffarge était fort émue. Son état de santé ne paraît s'être ni amélioré ni empiré depuis le jour où elle a comparu à l'audience du tribunal de police correctionnelle.

« Avant d'opérer cette translation, trois médecins, MM. Puybarot, Marbeau et Tournadour, commis par M. le procureur du roi, s'étaient rendus à la prison pour examiner l'état de M<sup>me</sup> Laffarge. Ils ont déclaré qu'elle pouvait supporter le voyage sans qu'il y eût lieu de craindre aucun accident. Ils n'ont point reconnu chez elle d'autre indice de souffrance que cette toux sèche et fréquente qu'on avait remarquée à l'audience. Ils attribuent ce symptôme à une inflammation de la partie supérieure des bronches, qui présente peu de gravité. »

— Un assassinat vient encore d'épouvanter l'arrondissement de Brives (Corrèze) ; c'est le huitième depuis six mois.

Dans la nuit de dimanche à lundi, M. Landon, propriétaire aisé de la commune de Serilhac, canton de Meyssac, entend frapper à la porte de sa demeure ; il ouvre, et à peine a-t-il fait quelques pas, qu'il est atteint d'un coup de feu ; il est tombé mort. On ne peut guère attribuer ce crime qu'à la vengeance.

*Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.*

sent, éprouvent, corrigent et tirent en allemand et en français les vers suivants dus à l'inspiration chaleureuse de l'un d'eux, M. Paul Lehr :

Entonne un chant de gloire, ô toi, cité chérie !  
Prodigue à Gutenberg un encens mérité !  
Il fit naître en tes murs l'art de l'imprimerie ;  
La source du progrès et de la liberté.

La force aux bras de fer, la stupide ignorance  
Enchaînaient à leur char les peuples et les rois ;  
Mais un homme parut, radieux il s'avance  
Et de leur joug honteux les délivre à la fois.

Il ne triomphe point par le glaive homicide :  
Un alphabet mobile est l'arme du vainqueur.  
Et grâce à l'Eternel, son invincible guide,  
Du monde Gutenberg devient le bienfaiteur.

Par son art merveilleux il sème la lumière ;  
Et les livres sacrés sont partout répandus.  
La docte antiquité renait de la poussière,  
Et Gutenberg lui dit : « Tu ne périras plus ! »

Le peuple se réveille aux éclairs du génie,  
La sombre Nuit recule et jette un cri d'effroi ;  
L'Intelligence brille et trône rajeunie  
Sur le vieil univers qui reconnaît sa loi.

Cet immense réveil abonde en faits sublimes ;  
Le genre humain retrouve enfin sa dignité ;  
C'en est fait des tyrans, et pour venger leurs crimes,  
La Presse les condamne à l'immortalité.

En ce jour, Gutenberg, honneur à ta mémoire !  
Ton plomb libérateur servit l'humanité ;  
Le bronze de David doit proclamer ta gloire  
Et la redire encore à la postérité.

Au nom de la patrie, accueille notre hommage !  
Des amis du progrès c'est le juste tribut.  
Que chacun se redise, en voyant ton image :  
Il voulut la lumière, « et la lumière fut ! »

(La suite à demain.)

**Annonces de MM. les Notaires.**

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, N<sup>o</sup> 165.

VENTE VOLONTAIRE ET AUX ENCHÈRES, En la salle des criées des notaires de Lyon, sise quai Saint-Antoine, n<sup>o</sup> 31, au 2<sup>e</sup>.

**D'UN FONDS DE BRASSERIE DE BIÈRE.**

Le mardi 1<sup>er</sup> septembre 1840, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères du fonds de brasserie de bière sis à Lyon, rue de Condé, n<sup>o</sup> 16, appartenant à M. Vivien, limonadier, place des Célestins.

Mise à prix ..... 6,000 fr. S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges contenant l'inventaire des objets composant le fonds à vendre. (130)

**Annonces diverses.**

(8598) A vendre pour cause de mauvaise santé. UN FONDS DE CAFÉ décoré à neuf, ayant une bonne clientèle, situé sur une des places les plus fréquentées. S'adresser à M. Barbotat, rue Mulet, n<sup>o</sup> 2, au 1<sup>er</sup>.

**AVIS.**

MM. les actionnaires de la Compagnie du Gaz de Mulhouse sont priés de se rendre, le mardi 25 août, dans l'étude de M<sup>e</sup> Coste, notaire, rue Neuve, n<sup>o</sup> 7, à une heure précise, pour une communication très-importante. (8593)

(8474) **BAINS DU RHONE.**

BAISSE DE PRIX.

MM. les propriétaires des Bains du Rhône ont l'honneur de prévenir le public que le prix des bains, pour les messieurs, a été fixé à 1 fr. par abonnement et à 1 fr. 25 c. sans abonnement.

**AVIS.**

(8477) M. DONJUAN a l'honneur de prévenir que son FONDS DE LIBRAIRIE est à vendre. Les personnes qui voudront en prendre connaissance pourront s'adresser chez lui, à Bourgoin, rue d'Italie, ou chez M. Guyot, imprimeur-libraire, grande rue Mercière, 39.

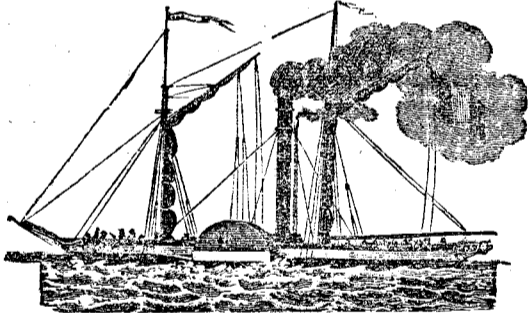
**SECURITE,**  
COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES CONTRE  
**L'INCENDIE.**

Autorisée par Ordonnance royale du 15 mars 1838.

S'adresser à M. Roussel jeune, agent-général de la Compagnie, rue des Augustins, n<sup>o</sup> 4, qui demande des agents particuliers pour l'arrondissement de Lyon. (7380)

**AVIS.**

(8599) Le maître tailleur du 32<sup>e</sup> de ligne, ayant besoin d'ouvriers, prévient les OUVRIERS TAILLEURS ET CULOTTIÈRES qui désireraient être occupés, qu'il en emploierait autant qu'il s'en présenterait, à des prix satisfaisants. S'adresser, au fort Lamotte, à M. Limouzin, maître tailleur.



**LE SIRIUS N° 2**

PARTIRA DE

**LYON POUR BEAUCAIRE,**

Vendredi 14 août, à cinq heures du matin, Du quai de la Charité, vis-à-vis l'Hôpital militaire.

PRIX DES PLACES POUR AVIGNON ET BEAUCAIRE:

**Premières, 10 fr. — Secondes, 6 fr.**

Les bureaux sont: à Lyon, quai de l'Hôpital, 118. (7411)

**CHOCOLAT**

AU LAIT D'AMANDES,

De BOUTRON-ROUSSEL, breveté à Paris, fabriqué par procédés mécaniques, boulevard Poissonnière, 27.

Ce Chocolat, rafraîchissant et d'une facile digestion, convient aux personnes délicates et d'un tempérament échauffé. — Dépôts à Lyon, chez MM. Soccard, place de l'Herberie, et Allongue, rue Puits-Gaillot. — On y trouve aussi tous les Chocolats, notamment le Chocolat homéopathique. (5215—2024)



**MARLEIX**

**COLS**

**TAILLEUR**

**GHEMISES**

**3. PLACE**

**PLAIRE LYON**

**Mairie de la Ville de la Croix-Rousse.**

**VENTE DE BOIS  
ET AUTRES MATÉRIAUX.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE LA CROIX-ROUSSE

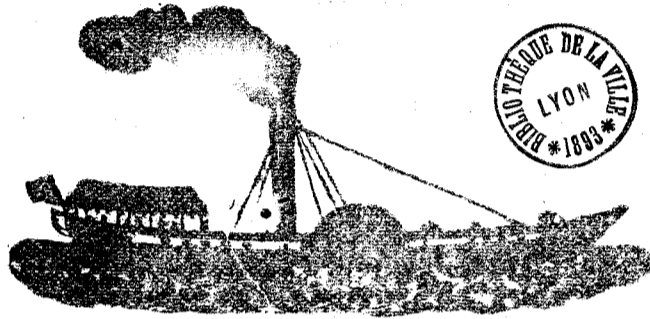
DONNE AVIS qu'il vendra de gré à gré, en un ou plusieurs lots, et aux meilleures conditions dans l'intérêt de la commune, environ 20 mètres de tronçons et 500 fagots de bois, divers matériaux provenant de la démolition d'un pavillon en briques et bois recouvert en tuiles vernies, et plusieurs cerceaux de fer; le tout provenant des propriétés expropriées pour l'établissement du chemin de Serin.

En conséquence, les personnes qui désireront faire l'acquisition de la totalité ou d'une partie des objets ci-dessus désignés, pourront s'adresser au secrétariat de la mairie de cette ville, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à trois heures après midi.

Fait à la mairie, le 5 août 1840.

Le maire de la ville de la Croix-Rousse,  
(8478) G. BURDIN, adjoint.

**NOUVELLE BAISSE DE PRIX.**



LES

**BEAUX BATEAUX NEUFS**

*le Crocodile et le Marsouin,*

D'UNE MARCHÉ BIEN SUPÉRIEURE,

Se chargent des passagers aux prix suivants:

**VALENCE:**

**Premières, 5 fr. — Secondes, 3 fr.**

**AVIGNON ET BEAUCAIRE:**

**Premières, 10 fr. — Secondes, 6 fr.**

Départ du quai de la Charité, en face la place Grôlier, le jeudi 13 août, à 4 heures du matin.

Les emménagements sont élégants et commodes, le restaurant bien tenu et à prix modéré.

S'adresser aux propriétaires, MM. Bonnardel frères et Four, quai de l' Arsenal et rue Sala, 2, ou aux capitaines, à bord des bateaux. (8517)

**GRAND BAL**

DONNÉ PAR

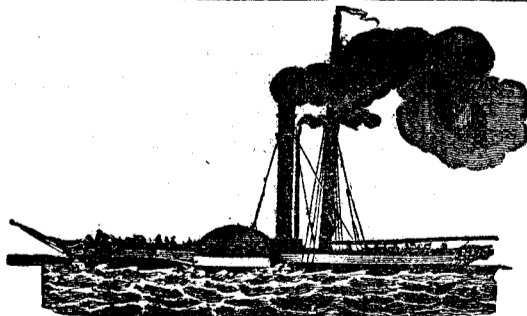
**LA NOUVELLE SOCIÉTÉ DES SOUFFLEURS**

DE LA VILLE DE LYON,

Qui aura lieu samedi 15 août à la Rotonde des Brotteaux.

L'orchestre sera composée des artistes du Grand-Théâtre, dirigés par M. Cherblanc jeune. A minuit, la Société des artistes du Grand-Théâtre exécutera le quadrille de Mazagran, avec flammes et fusillade. A une heure, grand quadrille dédié à la Société des Souffleurs.

On se procure des billets gratis, jusqu'à samedi, chez M. Arban, à la Rotonde. (8597)



LES

**BATEAUX A VAPEUR**

DU RHONE.

*Service de l'Aigle.*

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN, du port de la Charité,

**POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.**

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n<sup>o</sup> 12, et quai de Retz, n<sup>o</sup> 45. (8500)

(8475) **GAZ DE SAONE-ET-LOIRE.**

MM. les actionnaires du Gaz de Saône-et-Loire sont prévenus que l'assemblée générale qui devait avoir lieu le 14 août, a été renvoyée par suite d'une indisposition subite survenue à l'agent-général.

Les actionnaires seront informés, dans peu de jours, de l'époque de la nouvelle convocation.

**SERVICE DU RHONE.**



**COMPAGNIE GÉNÉRALE,**

PROPRIÉTAIRE DES SUPERBES BATEAUX NEUFS

*la Sylphide, la Sirène, le Jupiter, le Neptune, etc., etc.,*

Offrant aux passagers tous les avantages d'une grande supériorité de marche, d'emménagements élégants et commodes,

Partant tous les jours, à 4 heures du matin, du port de la Charité.

	PREMIÈRES.	SECONDES.
Pour VALENCE,	10 f.	7 f. 50 c.
— AVIGNON,	20	12
— BEAUCAIRE,	22	14
— MARSEILLE,	30	20

Bureaux: quai de la Charité.

(7367)

**MALADIES DES YEUX  
ET DES PAUPIÈRES.**

La Pommade anti-ophthalmique de la veuve Farnier, de Saint-André-de-Bordeaux, approuvée par le gouvernement, est le remède le plus efficace contre les maladies inflammatoires du globe de l'œil et des paupières, les taies, rougeurs, cuissons, etc.—Un siècle d'expérience et de succès, tels sont ses titres de recommandation.

Dépôts chez Vernet, pharm., place des Terreaux, 13 (2800) Imbert, parfum., rue Saint-Dominique, 8.

**ORTHOPÉDIE  
EN PROVENCE.**

L'Institut Orthopédique du docteur DÉPIERRIS et de M<sup>me</sup> P. VEDEAUX, à Toulon, offrant tous les avantages des plus grands établissements de ce genre, doit ses guérisons promptes et persistantes à la supériorité de ses moyens orthopédiques nouveaux, à son climat vivifiant et à ses bains en pleine mer, dans l'établissement. On y traite toutes les difformités des os et des muscles, le bégaiement, le strabisme, et les enfants faibles qui réclament des soins particuliers d'hygiène et d'éducation physique.

S'adresser franco aux directeurs, à Toulon. (8582)

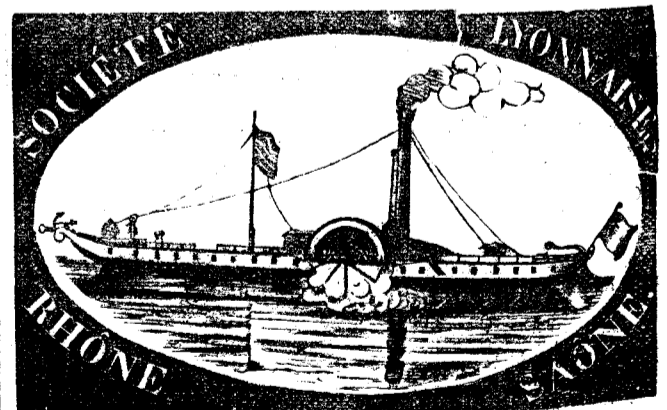
**DÉPURATIF DU SANG.**

*EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,*  
COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé.—Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n<sup>o</sup> 13. (2005)



**LES PAPIIN**

DU RHONE,

**BATEAUX A VAPEUR EN FER**

A BASSE PRESSION,

PARTENT TOUS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

POUR

**VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.**

A QUATRE HEURES 1/2 DU MATIN.

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES à MARSEILLE.

Les bureaux sont: port des Cordeliers, 59.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.